

Conditions générales du programme de parrainage

Wingly est le nom commercial de la plateforme exploitée par Berlaric SAS (ci-après « Berlaric »).

Aux fins des présentes conditions de parrainage, le terme « Wingly » désigne indifféremment la plateforme exploitée par Berlaric et, le cas échéant, Berlaric elle-même.

Wingly propose un programme de parrainage de pilotes (le « Programme de Parrainage »), régi par les présentes dispositions (les « Conditions de Parrainage »).

Tout pilote participant au Programme de Parrainage est réputé avoir accepté les présentes Conditions de Parrainage ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation de Wingly.

Wingly se réserve le droit d'exclure tout utilisateur ne respectant pas les règles du Programme.

Aux fins du Programme :

- le « Parrain » désigne un pilote Wingly qui invite un autre pilote
- le « Filleul » désigne un pilote invité à rejoindre Wingly
- le « Vol Éligible » désigne un vol réalisé sur Wingly avec une valeur minimale de demande de réservation de 140 € (ou équivalent en devise locale) et d'une durée minimale de 45 minutes, effectivement réalisé, non annulé et ayant fait l'objet d'un paiement valide et non contesté

1. Conditions d'éligibilité

Parrain :

- Doit être un pilote disposant d'un compte pilote Wingly
- Doit être titulaire d'une licence de pilote valide (LAPL, PPL ou CPL) et d'un certificat médical valide (au moins un certificat LAPL), tous deux vérifiés sur Wingly

Filleul :

- Doit être un pilote individuel
- Ne doit pas disposer d'un compte pilote existant ou antérieurement créé sur Wingly
- Doit créer un compte via le lien de parrainage
- Doit être titulaire d'une licence de pilote valide (LAPL, PPL ou CPL) et d'un certificat médical valide (au moins un certificat LAPL), tous deux vérifiés sur Wingly

Wingly se réserve le droit de refuser tout parrainage ne remplissant pas ces conditions.

2. Fonctionnement

Le Programme de Parrainage fonctionne comme suit :

- Le Parrain se connecte à son compte Wingly et génère un lien de parrainage unique (le « Lien de Parrainage »)
- Le Parrain partage ce lien avec un autre pilote, le Filleul

- Le Filleul s’inscrit sur Wingly via ce lien
- Le Filleul complète son profil pilote et soumet les documents requis
- Wingly vérifie la licence du pilote (PPL, LAPL ou CPL) et le certificat médical valide (au moins un certificat LAPL) du Filleul
- Le Filleul publie puis réalise son premier Vol Éligible sur Wingly

3. Récompenses

Sous réserve du respect de l’ensemble des conditions prévues par les présentes Conditions de Parrainage :

- Le Filleul reçoit une récompense de 20 €, versée après la réalisation de son premier Vol Éligible sur Wingly et sous réserve de validation par Wingly
- Le Parrain reçoit une récompense de 70 €, versée après la réalisation du premier Vol Éligible du Filleul et sous réserve de validation par Wingly

Les récompenses :

- sont personnelles
- sont non cessibles et non échangeables
- sont soumises aux modalités de paiement définies par Wingly (ex. : virement bancaire)
- sont conditionnées à la fourniture d’un IBAN valide ainsi qu’à la réalisation avec succès des vérifications d’identité et des procédures KYC (Know Your Customer) requises par Wingly et/ou Mangopay (le prestataire de paiement utilisé par Wingly)

Wingly se réserve le droit d’annuler ou de refuser toute récompense en cas de fraude ou d’abus. Wingly se réserve également le droit de suspendre ou de retarder le paiement de toute récompense en cas de vérification en cours, de suspicion de fraude ou de litige lié au Vol Éligible.

4. Conditions de validation du parrainage

Un parrainage est considéré comme valide uniquement si :

- Le Parrain et le Filleul sont titulaires d’une licence de pilote valide (PPL, LAPL ou CPL) et d’un certificat médical valide (au moins un certificat LAPL), tous deux vérifiés par Wingly
- Le Filleul s’est inscrit via le Lien de Parrainage du Parrain
- Le Filleul a réalisé un premier Vol Éligible effectivement réalisé, non annulé et ayant fait l’objet d’un paiement valide et non contesté
- Le délai entre le parrainage et le premier Vol Éligible du Filleul est inférieur à un an
- Les conditions applicables à la récompense (notamment les montants et critères d’éligibilité) sont celles en vigueur au moment de la génération et du partage du Lien de Parrainage par le Parrain, et restent applicables au parrainage concerné, indépendamment de toute modification ultérieure du Programme

5. Restrictions

- Le Programme est destiné à un usage personnel et non commercial
- Le lien de parrainage ne doit pas être diffusé sur des plateformes publiques (sites de coupons, forums, etc.), sous peine d’annulation des récompenses

- Le Parrain et le Filleul ne peuvent être la même personne, appartenir au même foyer ou agir de concert pour contourner le Programme
- Wingly se réserve le droit de demander des justificatifs concernant les modalités de partage du lien de parrainage
- Un Filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois
- Un Parrain ne peut dépasser 20 parrainages validés par année civile

Tout comportement frauduleux (création de faux comptes, auto-parrainage, etc.) entraînera :

- l'annulation des récompenses
- et pourra conduire à la suspension du compte

Wingly se réserve le droit d'écarter tout vol considéré comme artificiellement structuré ou manipulé afin de remplir les conditions de Vol Éligible.

6. Modification et durée

Wingly se réserve le droit de :

- modifier les conditions du Programme à tout moment
- suspendre ou mettre fin au Programme sans préavis

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Paris, le 9 avril 2026